



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Extrait du
Bulletin Officiel des Finances Publiques-Impôts**

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Identifiant juridique : BOI-FORM-000075-20150812

Date de publication : 12/08/2015

Formulaire

**FORMULAIRE - INT - Demande en remboursement de l'impôt anticipé
suisse perçu sur les dividendes et les intérêts (convention fiscale
franco-suisse)**

Convention entre la France et la Suisse en vue d'éviter les doubles impositions du 9 septembre 1966
 http://www.estv.admin.ch

DEMANDE EN REMBOURSEMENT
 de l'impôt anticipé suisse perçu sur les dividendes et les intérêts

Formule 83

Numéro du dossier

821616

Demande en remboursement pour les années

Contact information

BÉNÉFICIAIRE EFFECTIF DES REVENUS:

Nom et prénom/dénomination complète selon le registre fiscal et/ou du commerce, adresse complète

BÉNÉFICIAIRE EFFECTIF ou REPRÉSENTANT AUTORISÉ:

Nom et adresse complète (indispensable)

IBAN (International Bank Account Number)
 p.e.: FR14 2004 1010 0505 0001 3M02 606
 Adresse de paiement (claire et complète)

Banque du bénéficiaire:
 BIC (SWIFT):
 IBAN du Bénéficiaire:
 Bénéficiaire:
 NPA/Localité:
 Numéro du client:

À laisser en blanc

LES MONTANTS DOIVENT ÊTRE INDIQUÉS EN FRANCS SUISSES!

Désignation des placements Nom du débiteur	Date d'acquisition	Créance / Valeur nom. (Nombre d'actions)	Taux/ Dét.	Échéances (jour, mois, année)	Dividendes bruts avec droit au remboursement de		Intérêts bruts avec droit au remboursement de	
					20 %	CHF	35 %	CHF
1	2	3	4	5	6	7	8	
Total des revenus bruts								

Le soussigné déclare que le créancier a la qualité de résident de France au sens de l'article 4 de la convention franco-suisse du 9.9.1966 et que les indications données dans la présente demande sont complètes et véridiques.

Signature du requérant:

20 % du total de la colonne 6 CHF

35 % du total de la colonne 7 CHF

35 % du total de la colonne 8 CHF

Total du montant requis CHF

to utiliser à partir du 1.1.2009

Lieu et date:

Annexes:

Veuillez tourner la page SVP

**Exemplaire pour l'Administration
 Fédérale des Contributions, Berne**

Convention entre la France et
 la Suisse en vue d'éviter les doubles
 impositions du 9 septembre 1966
 http://www.estv.admin.ch

DEMANDE EN REMBOURSEMENT
 de l'impôt anticipé suisse perçu sur les dividendes
 et les intérêts

Formule 83

Numéro du dossier

821616

Demande en remboursement
 pour les années

Contact information

BÉNÉFICIAIRE EFFECTIF DES REVENUS:

Nom et prénom/dénomination complète selon le registre fiscal et/ou du commerce, adresse complète

BÉNÉFICIAIRE EFFECTIF ou REPRÉSENTANT AUTORISÉ:
 Nom et adresse complète (indispensable)

IBAN (International Bank Account Number)
 p. e.: FR14 2004 1010 0505 0001 3M02 606
 Adresse de paiement (claire et complète)

Banque du bénéficiaire:
 BIC (SWIFT):
 IBAN du Bénéficiaire:
 Bénéficiaire:
 NPA/Localité:
 Numéro du client:

À laisser en blanc

LES MONTANTS DOIVENT ÊTRE INDIQUÉS EN FRANCS SUISSES!

Designation des placements Nom du débiteur	Date d'acquisition	Créance / Valeur nom. Nombre d'actions	Taux/ Dix.	Echéances (jour, mois, année)	Dividendes bruts avec droit au remboursement de		Intérêts bruts avec droit au remboursement de	
					20 % CHF	35 % CHF	35 % CHF	CHF
1	2	3	4	5	6	7	8	
Total des revenus bruts								

Le soussigné déclare que le créancier a la qualité de résident de France au sens de
 l'article 4 de la convention franco-suisse du 9.9.1966 et que les indications données
 dans la présente demande sont complètes et véridiques.

Signature du requérant:

20 % du total de la colonne 6 CHF

35 % du total de la colonne 7 CHF

35 % du total de la colonne 8 CHF

Total du montant requis CHF

Lieu et date:

Annexes:

Veillez tourner la page SVP

**Exemplaire pour l'inspecteur des
 impôts directs**

Convention entre la France et
 la Suisse en vue d'éviter les doubles
 impositions du 9 septembre 1966
 http://www.estv.admin.ch

DEMANDE EN REMBOURSEMENT
 de l'impôt anticipé suisse perçu sur les dividendes
 et les intérêts

Formule 83

Numéro du dossier

821616

Demande en remboursement
 pour les années

Contact information

BÉNÉFICIAIRE EFFECTIF DES REVENUS:

Nom et prénom/dénomination complète selon le registre fiscal et/ou du commerce, adresse complète

BÉNÉFICIAIRE EFFECTIF ou REPRÉSENTANT AUTORISÉ:
 Nom et adresse complète (indispensable)

IBAN (International Bank Account Number)
 p. e.: FR14 2004 1010 0505 0001 3M02 606
 Adresse de paiement (claire et complète)

Banque du bénéficiaire:

BIC (SWIFT):

IBAN du Bénéficiaire:

Bénéficiaire:

NPA/Localité:

Numéro du client:

A laisser en blanc

LES MONTANTS DOIVENT ÊTRE INDIQUÉS EN FRANCS SUISSES!

Désignation des placements Nom du débiteur	Date d'acquisition	Créance / Valeur nom. Nombre d'actions	Taux/ Div.	Échéances (jour, mois, année)	Dividendes bruts avec droit au remboursement de		Intérêts bruts avec droit au remboursement de	
					20 % CHF	35 % CHF	35 % CHF	CHF
1	2	3	4	5	6	7	8	
Total des revenus bruts								

Le soussigné déclare que le créancier a la qualité de résident de France au sens de
 l'article 4 de la convention franco-suisse du 9.9.1966 et que les indications données
 dans la présente demande sont complètes et véridiques.

Signature du requérant:

20 % du total de la colonne 6 CHF

35 % du total de la colonne 7 CHF

35 % du total de la colonne 8 CHF

Total du montant requis CHF

Lieu et date:

Annexes:

COPIE pour le créancier

Veillez tourner la page SVP

Les directives nécessaires pour remplir la demande correctement se trouvent à la fin de ce jeu de formules.

L'utilisation des formulaires officiels pour demander le remboursement est impérative et la copie et/ou la reproduction de ces formulaires – sous quelle forme que ce soit – est interdite. Lors d'une utilisation autre que les formulaires officiels un traitement ne peut pas être garanti et la charge de frais reste expressément réservée.

QUESTIONNAIRE À SERVIR PAR LE BÉNÉFICIAIRE EFFECTIF (Si la demande est remplie par un représentant, le terme «vous» signifie le bénéficiaire effectif)

1. A la date (aux dates) indiquée(s) dans la colonne 5 au recto:
 - a) Êtes-vous le **bénéficiaire effectif** des valeurs dont les revenus figurent au recto?
Dans la négative, indiquez sous «7. OBSERVATIONS» les raisons pour lesquelles vous demandez ce remboursement.
 - b) Avez-vous encaissé ces revenus pour votre propre compte?
Dans la négative, indiquez sous «7. OBSERVATIONS» les raisons pour lesquelles vous demandez ce remboursement.
 - c) Si la réponse à la question b) est «oui», s'agit-il de **positions propres de titres** (Nostro/propres portefeuilles, pas de bénéficiaire tiers)?
 - d) Si la réponse à la question c) est «oui», ces titres faisaient-ils l'objet d'une opération de prêt de titres («securities lending») au moment des échéances? Étiez-vous l'emprunteur (Borrower) au moment des échéances? Donnez des explications sous «7. OBSERVATIONS». Tenez compte du fait que seul celui qui reçoit le vrai dividende («real dividend») et non pas celui qui reçoit le paiement de compensation (dividende fictif, «manufactured dividend») peut se prévaloir du droit au remboursement.
 - e) Étiez-vous résident à l'adresse indiquée au recto au moment des échéances?
Si ce n'est pas le cas, indiquez de façon complète l'adresse concernée sous «7. OBSERVATIONS».
2. Pendant l'année civile au cours de laquelle les revenus indiqués au recto (colonne 5) sont échus:
 - a) Indiquez votre forme juridique (sauf pour les personnes physiques):
 - b) Exerciez-vous une activité industrielle ou commerciale en Suisse par l'intermédiaire d'un établissement stable en Suisse?
 - c) Participez-vous à une société en nom collectif ou en commandite de droit Suisse?
Si une des réponses sous (2) est «oui», donnez des détails sous «7. OBSERVATIONS».
3. Êtes-vous pleinement assujéti aux impôts en France sur tous les revenus indiqués au recto?
Si la réponse est «non», donnez des précisions sous «7. OBSERVATIONS».
4. S'agit-il d'une demande concernant les revenus d'une succession?
Les demandes établies au nom d'une personne décédée ou d'une communauté héréditaire doivent contenir les indications suivantes: Prénom et nom du défunt, dernière adresse et jour du décès; prénom, nom et adresse complète des personnes participant à la succession ainsi que leur part successorale.
5. À remplir par les sociétés et personnes morales seulement.
 - a) Satisfaites-vous aux conditions requises par l'article 14 de la Convention (voir sur la copie pour le créancier)?
 - b) Pour obtenir le remboursement aux taux de 35 %:
 - 1) La société qui paie les dividendes ou vous-même êtes-vous cotées en bourse?
 - 2) Êtes-vous contrôlée de manière directe ou indirecte par des résidents autres que de France, de Suisse ou d'un État membre de l'Union Européenne?
6. Êtes-vous un fonds commun de placements (FCP) ou une société d'investissement à capital variable (SICAV)?
Si la réponse est «oui», vous devez joindre à la présente demande la formule complémentaire 83a dûment remplie et signée. Le remboursement de l'impôt anticipé suisse ne pourra être demandé qu'au prorata des droits des résidents de France porteurs de parts ou actionnaires.
7. OBSERVATIONS:

Article 14 de la Convention franco-suisse du 9 septembre 1965 (extraits)

1. Une personne morale qui est un résident d'un État contractant et dans laquelle des personnes qui ne sont pas des résidents de cet État ont un intérêt prépondérant direct ou indirect sous forme d'une participation ou d'une autre manière, ne peut bénéficier d'un dégrèvement des impôts de l'autre État contractant perçus sur les dividendes, intérêts et redevances provenant de cet autre État, conformément aux dispositions des articles 11, 12 et 13, que si:
 - a. les comptes créditeurs portant intérêt ouverts au nom de personnes qui ne sont pas des résidents du premier État ne s'élèvent pas à plus de six fois le total formé par le capital-actions (ou le capital social) et les réserves apparentes;
 - b. les dettes contractées envers les mêmes personnes ne portent pas intérêt à un taux excédant le taux normal: est considéré comme taux normal:
 - (i) pour la France: le taux des avances de la Banque de France majoré de deux points;
 - (ii) pour la Suisse: le taux du rendement moyen des obligations émises par la Confédération suisse majoré de deux points;
 - c. 50 pour cent au plus des revenus en question provenant de l'autre État contractant sont utilisés à servir des engagements (intérêts débiteurs, redevances de licences, frais de développement, de réclame, de première installation, de voyage, amortissements de biens de toute nature y compris les biens incorporels, procédés, etc.) envers des personnes qui ne sont pas des résidents du premier État;
 - d. les dépenses en relation avec les revenus en question provenant de l'autre État contractant sont exclusivement couvertes à l'aide de ces revenus;
 - e. la société distribue 25 pour cent au moins des revenus en question provenant de l'autre État contractant.

Les mesures plus étendues qui ont été ou seront prises par l'un des États contractants et qui visent à empêcher des prétentions abusives à un dégrèvement d'impôt perçu à la source par l'autre État contractant restent réservées.

Form 83a**CONVENTION FRANCO-SUISSE CONTRE LA DOUBLE IMPOSITION**
du 9 septembre 1966, modifiée par l'avenant du 3 décembre 1969Fonds communs de placement (FCP)
et sociétés d'investissement
(SICAV) français**FEUILLE COMPLEMENTAIRE**

A la demande no 83 du _____

La présente feuille complémentaire, établie en **trois exemplaires** qui doivent être signés, est à joindre à **chaque** demande présentée par la société gestionnaire d'un fonds commun de placement ou une société d'investissement sur formule no 83. Cette feuille complémentaire sert à déterminer le montant auquel ces organismes sont en droit de prétendre au titre du remboursement de l'impôt anticipé suisse perçu sur les dividendes et les intérêts pour le compte des **détenteurs de parts ou des actionnaires résidents de France**.

Cette feuille complémentaire et les demandes qu'elle concerne doivent être adressées à l'inspecteur des impôts dont relève le fonds commun de placement ou la société d'investissement. Celui-ci apporte l'attestation nécessaire et transmet les documents sous couvert de la Direction territoriale au centre des impôts des non-résidents, à Paris, chargé de les faire parvenir à l'Administration fédérale des contributions, CH-3003 Berne.

CREANCIER

Fonds commun de placement ou société d'investissement (dénomination):

Direction du fonds (nom, siège et adresse exacte):

Nom, adresse et qualité du signataire s'il est autre que le créancier:

Indications sur le fonds de placement ou la société d'investissement

1. Exercice du fonds ou de la société allant du _____ au _____
2. Valeur totale des titres compris dans l'actif du fonds ou de la société à la clôture de l'exercice frs. _____
3. dont, en actions suisses frs. _____
4. dont, en obligations et créances suisses de toute nature frs. _____
5. Nombre de parts ou actions en circulation à la clôture de l'exercice _____
6. Pourcentage de parts ou actions détenues par des résidents de France à la même date _____ %

Calcul du montant à rembourser (à remplir par l'établissement payeur)

Montant total à rembourser selon la formule 83

frs. _____ dont _____ % selon chiffre 6 ci-dessus = frs. _____

Déclaration de la direction du fonds ou de la société d'investissement:

Le soussigné déclare que les indications portées sur la présente feuille complémentaire sont exactes; il demande les avantages prévus par la convention pour les titres qui font l'objet de la demande no 83 dans la proportion indiquée sous le chiffre 6 ci-dessus et s'engage à faire parvenir à la Direction générale des impôts, à Paris, pour le compte de l'Administration fédérale des contributions, à Berne, les montants perçus en trop et correspondant à des coupons revenant à des porteurs de parts ou actionnaires non résidents de France.

Lieu et date _____

SIGNATURE:**Annexe:** 1 rapport annuel**VISA DE L'INSPECTEUR DES IMPOTS DONT RELEVE LE FONDS OU LA SOCIETE D'INVESTISSEMENT**

L'administration fiscale française atteste:

- que le fonds commun de placement*, la société d'investissement* indiqué ci-dessus relève de son ressort,
- que les mentions portées par le déclarant sur la présente demande sont, à sa connaissance, exactes.

Fait à _____ le _____
(cachet et signature)

* Rayez la mention inutile

7.02

Commentaire renvoyant à ce document :[INT - Convention fiscale entre la France et la Suisse en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune -](#)

Règles d'imposition des différentes catégories de revenus - Revenus de capitaux mobiliers